

Masseurs-kinésithérapeutes : publication du rapport d'activité de l'Ordre



© 2024 Les Echos Publishing

Outre un point sur ses compétences, son fonctionnement et l'utilisation de son budget, le dernier rapport d'activité de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes détaille les actions qui ont été menées au cours de l'année 2023. Ainsi, notamment, l'organisme a fortement œuvré pour la possibilité d'accéder sans prescription médicale aux kinésithérapeutes, ce qui a fait l'objet d'une loi du 19 mai 2023, et ce en multipliant les rendez-vous auprès des institutionnels pour rappeler le rôle majeur des kinésithérapeutes dans la vie de leurs patients.

Un Ordre engagé

L'Ordre s'est aussi engagé dans plusieurs luttes comme celle contre les violences sexistes et sexuelles, en signant par exemple un protocole de transmission des signalements d'infractions sexuelles avec la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris. Ou encore contre les dérives thérapeutiques, en travaillant en étroite collaboration avec la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES). Le rapport revient également sur les actions de l'Ordre à l'international ou encore sur ses échanges avec les ordres

régionaux et départementaux.

Pour télécharger le rapport d'activité : www.ordremk.fr

© 2024 Les Echos Publishing